














L'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription instaure des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires qui arrivent en France à la rentrée 2019 et chaque année ensuite. Ces étudiants y sont assujettis par défaut. En effet, lorsque l'étudiant satisfait l'une des conditions fixées aux articles 3 à 6 et 20 de l'arrêté, ils n'y sont pas assujettis. Pour appliquer ces exceptions, l'université doit vérifier la situation des étudiants de nationalité étrangère au moment de leur inscription. Le tableau ci-dessous liste les différentes conditions de non-assujettissement aux droits différenciés pour lesquelles les justificatifs requis sont décrits.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE A L'INSCRIPTION CONCERNANT L'EXONERATION DES DROITS DIFFERENCIÉS

Cadre national

Article applicable	Situation	Pièce justificative à fournir	Exemple
Art. 5	Vous vous inscrivez en 2026-2027 <u>uniquement</u> en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Doctorat ▪ HDR (habilitation à Diriger des Recherches) ▪ 3^e cycle long de Santé (hors cycle court) ▪ Formation continue 	Aucun justificatif à fournir	Pas de justificatif
Art. 20	Vous étiez inscrit en France en 2018-2019 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'Université de Picardie Jules Verne 	Certificat de scolarité de l'Université de Picardie Jules Verne ou copie d'un document déjà en votre possession où figure votre numéro	
Art. 20	Vous étiez inscrit en France en 2018-2019 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un autre établissement public d'enseignement supérieur pour préparer un diplôme national ou un diplôme d'établissement (DU-DIU) <p align="center"><u>Ou</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un centre de français langue étrangère (FLE) 	<p>Tout document attestant de la régularité de votre inscription en 2018-2019 (certificat de scolarité, dernier relevé de notes, copie recto/verso de votre carte d'étudiant) :</p> <p>Dans un <u>établissement public d'enseignement supérieur</u> relevant du ministère de l'enseignement supérieur pour la préparation d'un diplôme national ou d'établissement</p> <p><u>Ou</u></p> <p>Dans un <u>centre de français langue étrangère</u>Le document doit mentionner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le nom de l'établissement, ▪ votre nom, ▪ votre prénom, ▪ votre N° INE et ▪ l'année universitaire 	
Art. 3 Al.1° Art. 3 Al. 1° Art. 3 Al. 1° Art. 3 Al. 3° Art. 3 Al. 6°	Vous possédez la nationalité de l'un des Etats suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etats de l'union européenne (U.E.) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède. ▪ Etats de l'espace économique européen (E.E.E.) : Islande, Liechtenstein, Norvège. ▪ Confédération Suisse ▪ Monaco ▪ Andorre 	Pièce d'identité (carte d'identité, passeport)	

Article applicable	Situation	Pièce justificative à fournir	Exemple
Art. 3 Al. 6°	Vous êtes : ▪ Québécois	Passeport canadien valide <u>Et</u> carte d'assurance maladie québécoise valide (ancien ou nouveau modèle)	
Art. 3 Al. 2°	Vous êtes : ▪ Membre de la famille d'un citoyen de l'U.E., de l'E.E.E. ou de la confédération Suisse	Titre de séjour portant la mention : « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union / EEE / Suisse » <u>Ou</u> « Carte de séjour –directive 2004/38/CE »	
Art. 3 Al. 3°	Vous êtes : ▪ Résident de longue durée titulaire d'une carte de résident	Titre de séjour portant la mention : « Carte de résident de longue durée – UE » <u>Ou</u> « Certificat de résidence algérien » <u>Ou</u> « Carte de résident »	
Art. 3 Al. 3°	Vous êtes étudiant mineur : ▪ Descendant direct d'un résident de longue durée <u>Ou</u> ▪ A charge d'un résident de longue durée	Titre de séjour portant la mention : « Carte de résident de longue durée – UE » <u>Ou</u> « Certificat de résidence algérien » <u>Et</u> <u>Pour descendant direct</u> : Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté <u>Pour mineur à charge</u> : preuve de rattachement	
Art. 3 Al. 4°	Vous êtes : ▪ Fiscalement domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription (au 01/01/2026) <u>Ou</u> ▪ Une personne rattachée à un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription (au 01/01/2026)	<u>Si fiscalement domicilié</u> : Les trois avis d'imposition de l'étudiant de 2024, 2025 et 2026 portant sur les revenus des années 2023, 2024 et 2025 (adressés par l'administration fiscale durant l'été) ou avis de situation déclarative (ASDIR, document téléchargeable dès la télé déclaration) <u>Si rattaché à un foyer fiscal français</u> : Les trois avis d'imposition du foyer fiscal domicilié en France auquel la personne est rattachée pour de 2023, 2024 et 2025 portant sur les revenus des années 2022, 2023 et 2024 (adressés par l'administration fiscale durant l'été) ou avis de situation déclarative (ASDIR, document téléchargeable dès la télé déclaration) <u>Et</u> copie d'une déclaration des revenus sur laquelle l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée, en particulier si la déclaration a été faite par internet (la déclaration effectuée par internet est disponible dans le compte fiscal particulier et peut donc être réimprimée)	

Article applicable	Situation	Pièce justificative à fournir	Exemple
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes : ▪ Bénéficiaires du statut de <u>réfugié</u>	Titre de séjour portant la mention : « Réfugié suivie de la nationalité »	
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes une : ▪ Personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie du statut de <u>réfugié</u>	Titre de séjour portant la mention : « Réfugié suivie de la nationalité » <u>Et</u> Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté	
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes : ▪ Bénéficiaire de la <u>protection subsidiaire</u>	Titre de séjour portant la mention : « Vie privée et familiale »	
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes une : ▪ Personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de la <u>protection subsidiaire</u>	Titre de séjour portant la mention : « Vie privée et familiale » <u>Et</u> Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté	
Art. 4	Vous êtes inscrit en 2026-2027 en Licence et en : ▪ CPGE (Classe préparatoire aux Grandes Ecoles) et vous vous inscrivez en parallèle en licence à l'université (en application de l'article D. 612-29 du code de l'éducation)	Certificat de scolarité de votre lycée, attestant de la régularité de votre inscription en CPGE en 2026-2027	
	Vous êtes inscrit en 2026-2027 en : ▪ Contrat d'apprentissage	Copie du contrat d'apprentissage	
	Vous êtes bénéficiaire d'une bourse du gouvernement français ou d'une exonération d'ambassade en 2026-2027 :	Copie de la notification	

Exonération partielle votée par le Conseil d'Administration de l'Université de Picardie Jules Verne le 12/03/2026. Les étudiants dans l'une de ces situations paieront les mêmes droits que les étudiants communautaires

	Vous vous inscrivez en Master à l'Université de Picardie Jules Verne	Vous êtes exonéré partiellement des droits différenciés. Vous payez les mêmes droits que les étudiants communautaires	
	Vous étiez inscrit(e) à l'Université de Picardie Jules Verne à partir de 2019/2020 et vous vous réinscrivez en 2026/2027 : ▪ Licence, BUT, ... ▪ Master	Copie du certificat de scolarité	
	Vous résidez en France et avez obtenu un baccalauréat français sur le territoire français	Copie du relevé de notes du baccalauréat	